

Embassy of Algeria  
to Japan



سفارة الجزائر  
باليابان

在日アルジェリア大使館

**Le 31 DECEMBRE 2014 DATE LIMITE DE  
CONVERSION DE PASSEPORTS SELON LE  
MODÈLE EN COURS EN PASSEPORTS  
BIOMETRIQUES**

**COMMUNIQUÉ**

L'Ambassade informe les ressortissants Algériens résidants au Japon que dans le cadre des mesures transitoires relatives à l'instauration généralisée du passeport biométrique, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales a fixé la date du **31 décembre 2014** comme date limite de conversion de passeports selon le modèle actuel en passeports biométriques, suivant le tableau ci-après :

années de délivrance des passeports ordinaires	Périodes de conversion en passeports biométriques
Année 2009	Du 1 <sup>er</sup> janvier Au 31 mars 2014
Année 2010	Du 01 <sup>er</sup> avril Au 30 juin 2014
Année 2011	Du 1 <sup>er</sup> juillet Au 30 septembre 2014
Années 2012 et 2013	Du 01 <sup>er</sup> octobre Au 31 Décembre 2014

Je vous invite vivement à prendre rendez-vous, dès à présent, pour entreprendre les formalités de renouvellement de vos passeports.

En comparaison avec celui de l'ancien model, l'établissement du passeport biométrique prendra plus de temps.

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de l'Ambassade (Service consulaire) par téléphone au numéro suivant : **03.37.11.26.61.**

Le Service Consulaire